



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Équipement des salariés de l'aide à domicile et covid-19

Question écrite n° 29240

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des salariés des établissements et services sociaux et médico-sociaux et particulièrement des services d'aide à domicile en milieu rural (ADMR). Dans le département des Vosges, le réseau ADMR est représenté par 37 associations qui gèrent 550 salariés la semaine et 200 salariés le weekend pour accompagner 2 200 personnes chaque jour de la semaine et 900 le weekend. Cela représente 11 500 interventions la semaine et 3 000 le weekend ! Dans le cadre de la crise sanitaire due au covid-19, ces associations ont pu maintenir les missions auprès de ces 2 000 personnes et 170 familles en assurant la protection des salariés. Pour les interventions courantes, les salariés sont munis de masques en permanence, de gants jetables et lunettes de protection. Pour les 70 personnes actuellement en cas de suspicion ou cas avérés covid-19, le personnel doit être protégé en plus par une charlotte, une surblouse, un tablier, des surchaussures, le tout jetable. Il y a eu, malgré tout, 45 cas avérés de covid-19 parmi le personnel. Depuis quelques semaines, la préfecture des Vosges assure la fourniture des masques, mais pour le reste, l'ADMR doit se procurer ce matériel de manière autonome. Ces associations sont un maillon essentiel du dispositif de lutte contre l'épidémie du covid-19, c'est pourquoi il lui demande de faciliter la protection des salariés de l'aide à domicile en sécurisant l'approvisionnement de ces équipements de protection sur plusieurs semaines et en leur facilitant l'accès aux tests.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29240

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2020](#), page 3228

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)